

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022**

Pour répondre aux exigences gouvernementales, les séances du Conseil de toutes les municipalités devaient être présentées en vidéo-conférence. Tel fut le cas pour Sainte-Anne-des-Lacs. Une première expérience pour la moitié des membres du Conseil. Ce fut, d'ailleurs, une séance très importante pour l'avenir de la Municipalité.

**Séance spéciale sur le budget** – Il est à noter que la présentation du budget 2022 a eu lieu le 31 décembre à 19 h.

**Réponses à des questions intéressantes**

Après avoir offert ses vœux de bonne année aux citoyens, la mairesse Catherine Hamé a ouvert la séance d'un bon ton avec le suivi des questions de la dernière assemblée.

Les sites contaminés sont une préoccupation telle que monsieur Drennan a voulu connaître la situation de la Municipalité, voire une possible situation de délinquance quant à la Loi 102 qui concerne les sites contaminés. La réponse lui sera

donnée lors de la séance du mois de février.

Une citoyenne a voulu connaître le pourcentage payé par la Municipalité pour les assurances de la forêt Héritage plein air du Nord (HÉPAN). Ainsi fut la réponse: « Dans le protocole d'entente avec la Municipalité, il était prévu que l'on paie 50 % du coût total des assurances évalué à 15 000 \$. Contrairement à cette entente, la part de la Municipalité ne sera pas de 50 %, mais de 4 000 \$ ».

**Deux nouveaux comités**

Des comités qui seront à l'origine de bien des changements pour les citoyens. En voici les résumés.

**Compte rendu du comité sur le plan quinquennal des chemins**

Selon le conseiller Vaillancourt, la première rencontre fut un portrait de la situation des chemins. Ce portrait, selon lui, donnera au Conseil une orientation quant à leurs obligations, à leurs responsabilités ainsi qu'à la légalité de leurs actions. Un travail à très long terme.

**Compte rendu du comité de travail sur les bâtiments municipaux**

– D'entrée de jeu, le conseiller Louis Dupuis, de façon très solennelle, a présenté une situation peu reluisante de l'état des bâtiments de la Municipalité: « Méchant chantier qui s'en vient pour nous... La conclusion qui s'impose est que les bâtiments sont vieux et ont été mal entretenus ».

Il a invoqué deux possibilités: construire un bâtiment regroupant un hôtel de ville et une bibliothèque ou deux bâtiments, un pour l'hôtel de ville et un agrandissement du Centre communautaire qui abriterait un service de bibliothèque, une joujouthèque et des espaces multifonctionnels.

« Si on voulait rénover conformément aux audits, il y en aurait pour plus d'un million, et ce, seulement pour les rénovations urgentes. Face à cette conjoncture, le comité va recommander au Conseil de construire de nouveaux bâtiments. On espère pouvoir présenter un projet d'ici un an. Le Conseil est très conscient que les coûts seront importants. Une campagne de financement sera, peut-être, mise sur pied, » a mentionné monsieur Dupuis à la fin de sa présentation.

Il a lancé une double invitation aux citoyens. La première: tout citoyen détenant une expertise quelconque et/ou qui aurait du temps à donner pourrait communiquer avec *mairie@sadl.qc.ca* ou avec Louis Dupuis, président du comité sur les bâtiments. Par cette invitation, le Conseil aimerait démontrer que ce projet se veut rassembleur et réponde aux besoins de la population.

Sa deuxième invitation s'adressait aux citoyens désireux d'obtenir des informations relatives au coût de ces rénovations depuis 2019. La procédure, selon lui, était très simple: se rendre sur le site de la Municipalité et taper le mot « audits ».

**Une autre réserve foncière**

La Municipalité imposera une réserve foncière sur le terrain de pratique de golf situé au coin du chemin Sainte-Anne-des-Lacs et de la 117 afin d'évaluer une acquisition possible. « Le Conseil étudie la possibilité d'acquérir ce lot afin d'assurer un éventuel "développement harmonieux" de ce secteur appartenant à la Municipalité en aménageant, en tout ou en partie, un parc. Toute autre activité pourrait être envisagée selon la volonté du

Conseil », de préciser le directeur général, Jean-Philippe Gadbois.

**Octrois de mandat**

Deux mandats ont été octroyés. L'un, pour la gestion du projet de réfection des chemins Filion et Fournel, à la firme d'ingénieur Services EXP au prix de 18 000 \$, taxes en sus, la Municipalité n'ayant pas les ressources internes pour prendre en charge ce projet majeur. Ce coût en est un de base et non pas un coût total, selon le conseiller Vaillancourt.

Le deuxième est octroyé à la firme DEC ENVIRO au prix de 51 600 \$, taxes en sus, pour les services d'un professionnel afin de réaliser une étude géotechnique sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

**Le comité consultatif de l'Environnement (CCE)**

Nouvelles nominations à ce comité. En remplacement de Chloé Zamaty et de Martin Giroux, qui étaient à la fin de leur mandat, ainsi que de Jacinthe Laliberté, présidente du CC dont la démission fut effective au 5 janvier, trois nouveaux membres citoyens feront partie du CCE. Ont été nommés: Joël Mercier, Julie Marc-Aurèle et Stéphanie Duchesne.

**Arthur Gervais honoré**

**D'une innovation à la Médaille du mérite**

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca

**Arthur Gervais, un résident de Sainte-Anne-des-Lacs, s'est vu décerner, le 24 septembre 2021, la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel. Officier pour le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Arthur Gervais a contribué exceptionnellement à l'introduction d'une nouvelle législation pénale applicable au Canada.**

L'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec, ne décerne cette médaille qu'à des personnes ou organismes qui ont accompli un acte exceptionnel. Voyons ce qui en découle.

**De simple policier à spécialiste de la surveillance physique et électronique**

Dès son entrée dans le service des corps policiers, Arthur Gervais passa assez rapidement de simple policier à l'escouade de l'identité judiciaire comme technicien en scène de crime.

Par la suite, expert à la cour en empreintes digitales pendant huit ans, il fut transféré à la surveillance physique et électronique (filature).

Promu officier de liaison en matière d'écoute électronique et superviseur, on lui donna la responsabilité d'une équipe. Durant ses dix dernières années de carrière, il est devenu « le spécialiste » de la rédaction des affidavits pour la catégorie

des mandats d'écoute électronique.

M. Gervais explique ainsi ses rôles et fonctions: « Ce type d'affidavit est le dernier moyen d'enquête qui puisse être utilisé. Il faut déposer à un procureur de la Couronne, séance tenante, des documents dont la rédaction est très stricte. Celui-ci est désigné, par la cour, pour recevoir et analyser cette demande. J'ai rédigé 1 500 affidavits dans ces dix dernières années et je n'ai reçu qu'un seul refus. »

Comme sa réputation ainsi que celle de son service n'étaient plus à faire, on leur confiait des enquêtes d'envergure.



Arthur Gervais pose fièrement, médaille en main, fier de montrer un prix honorifique d'une telle importance.

**En route pour une nouvelle législation**

En 1994, un crime odieux fut commis sur une jeune fille de 14 ans. Les enquêteurs piétinaient, et ce, même si des indices majeurs avaient été trouvés, tel le prélèvement d'un échantillon de sperme sur la victime.

L'enquête fut confiée au sergent Gervais. Pour lui, la solution se trouvait dans une démarche similaire à celle exigée lors de la demande d'une écoute électronique. Au demeurant, pour celui-ci, la démarche pour l'obtention d'un mandat d'ADN sur un suspect était possible, quoique jamais réalisée. Un précédent dans les annales policières.

En rédigeant un « mandat général », il pouvait obtenir sans délai, un échantillon de l'ADN du suspect. Ce qui fut fait. Après six semaines d'attente, les résultats confirmèrent la concordance des échantillons de sperme prélevés sur la vic-

time et ceux du suspect qui était déjà dans la mire des inspecteurs.

Le mandat n'ayant pas été rédigé sous le couvert d'une loi, le sergent Gervais dut rédiger, sans plus attendre, un autre « mandat général » pour l'obtention d'un deuxième prélèvement qui s'est avéré, lui aussi, positif.

Dès lors, une loi fut votée, officialisant et légalisant ainsi cette nouvelle procédure. Cette loi certifiait que, dorénavant, les policiers pourraient, lors d'une enquête, obtenir un échantillon d'ADN sur un suspect dans le but d'élucider un crime. Dès l'adoption officielle de la loi, une banque d'ADN fut créée.

**Et maintenant une retraite en « or »**

À 75 ans, Arthur Gervais a pris sa retraite. Maintenant, il s'occupe à peindre des fresques selon ce que son magnifique terrain boisé lui offre.

« Ma grande satisfaction fut de faire accuser des coupables, mais mon plus grand bonheur le fut pour la disculpation d'une personne non coupable d'un méfait, ce qui arriva quelques mois plus tard », conclut le sergent Arthur Gervais avec le sentiment du devoir accompli.